

FICHE SIGNALÉTIQUE DE MATÉRIEL DE SÉCURITÉ

Section 1. Identification du produit chimique et de la Compagnie

Nom du Produit: Poudre chimique régulière, sèche, pour extincteur
Synonyme: Bicarbonate de sodium, SDC
Manufacturier: AMEREX CORPORATION
Site Internet: www.amerex-fire.com
Adresse: 7595 Autoroute Gadsden
Casier Postal 81
Trussville, AL 35173-0081
Téléphone: (205) 655-3271
Contacts d'urgence: Chemtrec 1-800-424-9300 ou
(703) 527-3887
Révisé le: août 2011

Section 2. Identifications des risques et des situations d'urgence

Description du produit: fine poudre solide, blanche et sans odeur.

Mise en garde et symptômes: léger irritant pour le système respiratoire et les yeux. Les symptômes peuvent inclure une toux, un souffle court et une irritation des poumons, des yeux et de la peau. Bien que cela soit peut probable, l'ingestion du produit peut causer une irritation gastro-intestinale et de l'oedème.

Directives d'exposition:

Ingrédients	OSHA PEL	ACGIH TLV	DFG MAK *
Bicarbonate de sodium	PNOC** Poussière totale, 15mg/m ³ Fraction respirable, 5 mg/m ³	PNOC Poussièretotale,10mg/m ³ Fraction respirable, 3 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 4 mg/m ³ Fractionrespirable,1.5mg/m ³
Terre à foulon	PNOC Poussière totale, 15 mg/m ³ Fraction respirable, 5 mg/m ³	PNOC Poussièretotale,10mg/m ³ Fraction respirable, 3 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 4 mg/m ³ Fraction respirable,1.5mg/m ³
Séricite	PNOC Poussière totale, 15 mg/m ³ Fraction respirable, 5 mg/m ³	PNOC Poussièretotale,10mg/m ³ Fraction respirable, 3 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 4 mg/m ³ Fraction respirable,1.5mg/m ³
Huile de silicium	NR***	NR	NR

*Mesures de réglementation allemande **PPAC = Particules pas autrement classifiées (ACFIH) et connues comme particules non réglementées (OSHA) *** NR = Non réglementé. Toutes les valeurs proviennent de concentrations pesées durant une période d'environ 8 heures.

Symboles des risques: SIMDUT (Systèmes d'identification des matières dangereuses utilisées au travail)

Aucune

Section 3. Composition/information des ingrédients

Nom/Composé	Poids %	CAS #
Bicarbonate de sodium Hydrogénocarbonate de sodium	> 92	144-55-8
Terre à foulon Silice de magnésium d'aluminium	< 5	8031-18-03
Séricite Silice de potassium d'aluminium	< 2.5	12001-26-2
Huile de silicium Polysiloxane méthylé et hydrogéné	< 0.5	63148-57-2

Section 4. Mesures de premiers soins

Exposition des yeux: Rincez les yeux abondamment avec de l'eau et répétez jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de douleur. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou si des problèmes de vision se développent.

Exposition de la peau: En cas de contact, lavez-vous avec de l'eau et du savon. Consultez un médecin s'il y a irritation.

Inhalation: S'il y a des irritations ou des douleurs respiratoires, amenez la victime respirer de l'air frais. Consultez un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion: Si la victime est consciente et inquiète, faites lui boire 2 à 3 verres d'eau et ne faites pas vomir. Consultez immédiatement un médecin. Ne laissez pas la victime sans attention. Afin d'éviter que la victime n'avale le produit, placez la sur le côté, la tête plus basse que le corps. S'il y a vomissements et que la victime est consciente, faites lui boire de l'eau afin de diluer le produit.

Conditions médicales pouvant s'aggraver par l'exposition au produit: l'inhalation du produit peut aggraver des problèmes de respiration chronique, tels que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite. Le contact du produit avec la peau peut aggraver des problèmes de peau déjà existants. Une surexposition peut causer des problèmes pulmonaires.

Section 5. Mesures pour combattre un incendie

Extinction: non combustible et ininflammable – ce produit est un agent d'extinction.

Peu de possibilité d'incendie/de risques d'explosion: dans un incendie, ce matériau peut se décomposer, dégageant du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone (Voir Section 10).

Insensible à l'impact mécanique ou aux décharges statiques.

SIMDUT (système d'identification des matières dangereuses utilisées au travail)

Classement: santé = 1, Inflammabilité = 0, Réactivité = 0, Équipement de protection individuelle: protection des yeux, protection respiratoire selon la gravité des conditions (Voir Section 8).

Section 6. Préventions et mesures en cas d'accidents

Afin de minimiser toute poussière, nettoyez le produit renversé à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai humide. Portez une protection respiratoire appropriée. Sac et baril pour disposition des déchets. Si le produit est usagé/et ou contaminé, utilisez un ÉPI recommandé selon la nature du produit. Prévenez que le produit ne se déverse dans les égouts.

Section 7. Manipulation et entreposage

Évitez toute exposition avec la peau, les yeux ou le système respiratoire. Utilisez l'ÉPI approprié lorsque vous manipulez le produit et lavez-vous en profondeur après utilisation.

Section 8. Contrôle à l'exposition / protection individuelle

Lors d'un incendie, durant l'application du produit, les principaux facteurs de problèmes respiratoires sont les gaz d'échappement et la combustion incomplète de produits. Dans les usines d'extincteurs, des systèmes automatisés et des sources de ventilation contrôlent les risques d'expositions respiratoires. L'employeur et les employés doivent utiliser leur jugement personnel afin de décider si le port d'appareils respiratoires peut s'avérer nécessaire. Dans un département bien aéré, le port d'appareils respiratoires ne peut être exigé que durant une courte période.

Protection respiratoire: Afin de minimiser l'exposition au produit, utilisez un masque N95 pour une courte exposition ou un respirateur d'air purifié (APR) avec filtre à haut rendement (HEPA) pour des expositions prolongées.

Protection des yeux: Portez des lunettes ou une visière de protection

Protection de la peau: Portez un couvre-vêtement et des gants afin de minimiser tout contact de la peau avec le produit. Des pratiques d'hygiène personnelle sont essentielles, tels qu'évitez la nourriture, les produits de tabac ou tout contact des mains avec la bouche.

Section 9. Propriétés chimiques et physiques

Apparence: fine poudre blanche solide et sans odeur.

Gravité spécifique: ~ 0.9 dans des conditions normales d'aération

Solubilité: produit une pâte – se dissout lentement à l'eau

Non-inflammable

Point d'éclair: ne s'applique pas

Pression de la vapeur: aucune

pH: approximativement 8.3 – 9 pour 1% de solution

Point d'ébullition: ne s'applique pas

Aucune propriété d'explosion ou d'oxydation.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité: stable

Incompatibles: réagit au contact d'acides forts formant du dioxyde de carbone, ce qui peut créer un risque possible d'asphyxie. De sérieuses réactions peuvent se produire si le produit est mis en contact avec des alliages à base de phosphate de mono-ammonium ou du sodium de potassium.

Dissolution du produit: lorsque chauffé, peut dégager du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

Possibilité de réactions dangereuses: aucune

Section 11. Information toxicologique

Toxicité aiguë: Bicarbonate de sodium, oral LD₅₀ (rat): 4220 mg/kg poids du corps, oral TDLo (bébés): 1260 mg/kg poids du corps, symptômes incluant des dommages pulmonaires et aux reins.

Organes humains ciblés: système respiratoire et les yeux. Ce produit est un irritant pour les yeux et le système respiratoire.

Aucune information n'a été trouvée indiquant que le produit peut causer une sensibilisation.

Toxicité chronique: Des pneumoconioses, ou des maladies pulmonaires peuvent se produire en exposition permanente, comme à l'exposition de n'importe quelle poussière.

Toxicité Intra-péritonéal TDLo (souris) 40 mg/kg poids du corps, tératogène.

reproductive: Le système de reproduction n'est pas une cible chez les humains.

Section 12. Information écologique

Écotoxicité: Aucun effet négatif connu
Persistance/
Dégradation: se dissout rapidement en environnement humide

Bio-accumulation: léger, étendu inconnu

Section 13. Disposition du produit

Ce produit n'a pas de caractéristique de matière dangereuse RCRA ou n'est pas listé comme un déchet dangereux. Les réglementations municipales sur la disposition de ce produit peuvent être plus sévères que celles des lois ou réglementations fédérales. Le produit utisisé/usagé peut être altéré ou contaminé créant différents déchets à considérer.

Section 14. Information sur le transport

Selon le Ministère de transport des États-Unis (DOT) 49 CFR 172, ce produit n'est pas un matériau dangereux, et n'est pas standardisé par le DOT. Ce produit n'est pas classifié comme un matériau dangereux par la Réglementation des matières dangereuses selon Transport Canada.

Section 15. Information sur la réglementation

États des inventaires - International:

Le bicarbonate de sodium se trouve dans les inventaires suivants:

Pays	Agence	Statut
États-Unis d'Amérique	TSCA	Oui
Canada	DSL	Oui
Europe	EINECS/ELINCS	Oui
Australie	AICS	Oui
Japon	MITI	Oui
Corée du Sud	KECL	Oui

Risque européen et recommandations de sécurité:

Classification EU:		Dommageable
Résultat R:	22	Dommageable si avalé
	36/37	Irritant pour les yeux et le système respiratoire.
Résultat S:	26	En cas de contact avec les yeux, rincez immédiatement les yeux avec de l'eau et consultez un médecin.
	36	Portez les vêtements de protection adéquats.

Information sur la réglementation fédérale américaine:

Aucun des éléments chimiques de ce produit n'est régi par la réglementation SARA; ne font pas parti de la planification de quantités de SARA, ne font pas parti des exigences du CERCLA ou de la réglementation de TSCA 8(d).

Information sur la réglementation des États américains:

Les éléments chimiques de ce produit sont couverts par des réglementations spécifiques d'États américains, tel que spécifié ci-dessous:

Alaska – Substances toxiques et dangereuses désignées: Aucune

Californie – Limites d'exposition acceptable aux produits chimiques contaminant: Aucune

Floride – Liste des substances: Poussière Mica

Illinois – Liste des substances toxiques: Aucune

Kansas – Liste - section 302/303: Aucune

Massachusetts – Liste des substances: Poussière Mica

Minnesota – Liste des substances dangereuses: Aucune

Missouri – Information de l'Employeur/Liste des substances toxiques: Aucune

New Jersey – Droit de Savoir de la liste des substances dangereuses: Aucune

Dakota du Nord – Liste des produits chimiques dangereux, quantités enregistrées: Aucune

Pennsylvanie – Liste des substances dangereuses: Aucune

Rhode Island – Liste des substances dangereuses: Poussière Mica

Texas – Liste des substances dangereuses: Aucune

Virginie Ouest – Liste des substances dangereuses: Aucune

Wisconsin – Substances toxiques et dangereuses: Aucune

Californie Proposition 65: Aucune composante n'est listée dans la liste de la Proposition 65 de la Californie.

Section 16. Informations sur le transport de la marchandise

Les appareils d'extincteur sont considérés comme des matériaux dangereux par le Département américain de Transport et par Transport Canada lorsqu'ils sont transportés sous pression, avec un gaz ininflammable et propulseur. Le nom approprié de transport sera «Extincteur» et la norme UN sera UN 1044. La classification DOT est 2.2 Gaz Ininflammable. Groupe d'emballage – N/D

Section 17. Informations additionnelles

Cette fiche signalétique de matériel de sécurité (SIMDUT) est conforme aux exigences des réglementations et des normes américaines, anglaises, canadiennes, australiennes et européennes ainsi qu'à la Norme 2003 ANSI Z400.1

Les informations de ce rapport sont considérées comme exactes selon les données actuellement disponibles. Ce document n'a pas la prétention de tout inclure et devrait seulement être utilisé comme guide. Mise à jour par Lindsay R. Hill, CIH.